

Le HuffPost, 19 janvier 2012

LE HUFFINGTON POST
en association avec le Groupe L'Essentiel

Édition FR - Vous êtes en aperçu avant impression. [Retour à l'affichage normal](#)

Génocide arménien: au Sénat, le texte de loi qui divise le PS et l'UMP



LOCAL COMMENTAIRE FRED DUPON / AFP

Le HuffPost | [Ajouter](#) | [Partager](#)

Première Publication: 19/01/12 07:01 CET 116 à jour: 19/01/12 19:06 CET

Résumé

Difficile de comprendre la position des deux grands partis, PS et UMP, sur la proposition de loi pénalisant la négation des génocides. Car sur ce texte, le Sénat n'est pas divisé entre droite et gauche mais entre opposants et partisans, ces derniers étant souvent des élus de départements comportant une forte communauté arménienne. De nombreux sénateurs ont d'ailleurs annoncé qu'ils seraient aux abonnés absents lundi, lors de l'examen de la proposition de loi sur le Sénat.

L'auteur de la proposition de loi est une députée UMP (Valérie Boyer) et le texte à l'Assemblée a été voté par les députés du parti majoritaire, pourtant, certains sénateurs UMP ne votent pas le texte et y a seulement quelques mois - le 4 mai 2011 - le Sénat, alors à droite, avait rejeté un texte PS identique porté par le sénateur Robert Badinter et certains ne veulent pas se déjuger.

Les sénateurs PS sont-ils pour autant tous en faveur de ce texte? Pas du tout. La commission des lois du Sénat présidée par le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, a ainsi [quitté mercredi la proposition de loi](#), en adoptant une "motion circonstanciée": "Nous avons revivifié en droit", explique le président de la commission, pour lequel ce texte avait été jugé comme "anti-constitutionnel" en raison d'un possible conflit avec le droit fondamental de la liberté d'expression. Il risque selon lui, par contamination, de menacer la loi de 2001 qui reconnaît le [génocide arménien](#). "Le Parlement n'est pas un tribunal: il ne revient pas au législateur de faire l'histoire", se justifie le président, qui propose la création d'une commission sous l'égide de l'Unesco plutôt que le vote d'une loi.

Au PS, le raisonnement de Jean-Pierre Sueur ne convainc pas tout le monde. Pour le sénateur Philippe Kattenbach, la proposition de loi "est bien constitutionnelle". Le sénateur-maire de Clermont, autre principal du groupe PS sur ce texte, "mérite les mots amenés" par son collègue. La proposition actuelle "n'est pas le même mécanisme juridique" de "l'avis sur le vote d'une proposition" fait mention sur [le site du Sénat](#) consacré à l'examen de l'article.